



**Municipalité de Saint-Casimir**  
MRC de Portneuf

## AVIS PUBLIC / ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 232-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 139-2015 afin de créer une zone résidentielle de haute densité Rc-6 en bordure de la rue des Moissons.**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 11 novembre 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir a adopté le projet de Règlement numéro 232-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 139-2015 afin de créer une zone résidentielle de haute densité Rc-6 en bordure de la rue des Moissons.

L'objet de ce règlement vise à circonscrire une nouvelle zone résidentielle de haute densité Rc-6, à même deux lots situés à l'extrémité sud de la rue des Moissons, (6 596 439 et 6 596 440) qui sera destinée à accueillir des habitations de deux logements et plus.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 décembre 2024 à 19h30 dans la salle du Conseil située au 220 boulevard de la Montagne. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 220 boulevard de la Montagne, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 ainsi que sur le site [www.saint-casimir.com](http://www.saint-casimir.com).

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, CE 19<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2024.

  
René Savard, directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 19 novembre 2024 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

  
René Savard  
Directeur général et greffier-trésorier

